



## Perte de cheque du Propriétaire

Par **Laura67**, le **02/10/2009** à **23:12**

Bonjour,

Je suis étudiante et au mois d'Aout faisant mes études moins du domicile parental J'ai choisi un studio dans une résidence privée. J'ai rempli les documents( inscription) et j'ai envoyé le 21 Aout les 4 chèques demandés par Chronopost (25€) avec accusé de réception. LE 24 Aout je reçoit l'accusée de réception qui a été signé par l'intendant. Le 14 Septembre elle m'appelle disant qu'elle n'a pas reçu les chèques, je lui ai dit que j'ai reçu un accusée de réception elle me répond qu'elle va chercher cette semaine.

Une semaine s'écoule elle ne les trouve pas disant qu'elle ne les a pas reçu. Je lui envoie donc d'autres chèques quelques jours avant la date d'emménagement. Lundi 26 elle n'a pas reçu les chèques et m'envoie le contrat avec comme date d'emménagement le 24 septembre alors que je ne peux pas emménager tant qu'elle n'a pas les chèques ni le retour du contrat. Elle a reçu les chèques le 2 octobre (grève de la poste) et n'ayant pas le contrat (bloqué par la grève). Je ne peux toujours pas emménager alors que j'ai fait ma première demande le 21 Aout, de plus je paye la location a partir de 24 septembre car la propriétaire ne veut pas perdre d'argent et elle m'a dit que si je n'étais pas contente j'avais pas résilier le contrat alors qu'au moins d'octobre a Paris on ne trouve plus rien.

Est ce moi qui doit supporter ts les frais alors que j'ai toute les preuves de mon irresponsabilité qu'elle ne conteste pas. Elle me dit de me retourner vers Chronopost et la poste mais chronopost a bien la signature de l'intendante.

Merci pour votre aide.